

CONVENTION DE FUSION: UNE ABROGATION POUR LUI DONNER UN CARACTÈRE HISTORIQUE

Adoptée le 13 novembre 2007 par les Conseils communaux des neuf anciennes communes, la Convention de fusion a ensuite été validée par les Conseils généraux le 10 décembre de la même année avant d'être soumise en votation populaire le 24 février 2008 avec le résultat que tout le monde connaît: la naissance de la commune de Val-de-Travers le 1^{er} janvier 2009.

Formellement, ce texte juridique est toujours en vigueur vu qu'il n'a jamais été formellement abrogé alors que son contenu n'est plus applicable, tous ses articles soit étant caducs soit ayant été repris dans d'autres textes communaux.

Jusqu'à aujourd'hui, la convention de fusion n'a été modifiée qu'à une seule reprise (en décembre 2017) alors qu'elle aurait juridiquement dû l'être de nombreuses autres fois. Le Conseil communal est donc maintenant convaincu que ce texte fondateur doit être purement et simplement abrogé, ce qui permettra de le rendre à l'histoire en le sortant du recueil systématique de Val-de-Travers (RSVDT), qui comprend les bases légales communales, et en le versant symboliquement aux archives communales. Le Conseil général se prononcera sur cette abrogation emblématique le 15 mai prochain. •

ASILE : SOIRÉE D'INFORMATION AUTOUR DES RÉFUGIÉS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Le centre de premier accueil de Couvet héberge depuis quelques semaines des réfugiés mineurs non accompagnés, âgés principalement de 16 à 18 ans et originaires pour l'essentiel d'Afghanistan. Afin de renseigner la population sur ce sujet et sur la politique d'asile cantonale d'une manière générale, une soirée d'information aura lieu le mardi 16 mai, à 19 heures, dans la salle des spectacles de Couvet. Elle permettra également de présenter les activités proposées à ces jeunes et les possibilités d'engagement bénévole, afin de contribuer à la bonne intégration des migrants.

Organisée conjointement par la commune de Val-de-Travers et le service cantonal des migrations, sur proposition de l'EREN, de Bartim'habits et de l'association Be-Hôme, cette rencontre sera aussi l'occasion d'entendre quelques témoignages relatifs à l'accueil et à l'accompagnement des réfugiés. Un temps sera réservé pour les échanges et les questions. La soirée se poursuivra par une verrée, accompagnée de quelques spécialités préparées par les jeunes du Centre. •

LOUP EN BRONZE DES BAYARDS

Ce loup a été offert en 1988 à sa commune d'origine par l'artiste animalier Robert Hainard. Le «Loup des Bayards» rappelle l'histoire de Jean Claude Letondal, musicien, oiseleur et vannier, surnommé Jean des Paniers, qui a été contée en 1910 par Louis Favre. Au début du XIX^e siècle, ce personnage haut en couleur se rendit compte qu'un loup le suivait sur son chemin pour le croquer. L'artisan se mit à jouer de sa clarinette et parvint ainsi à calmer et à faire fuir l'animal. •



© TAM BERGER (9/24)

UNE PAGE SE TOURNE À TRAVERS

Organisée depuis des temps immémoriaux par la commune de Travers puis par la commune de Val-de-Travers, la foire d'automne de ce village souffre d'un manque d'engouement et de visiteurs depuis quelques années. L'an dernier, la société locale qui tenait le stand de nourriture et de boissons a informé le Conseil communal de sa décision de ne plus participer – à regret – à cet événement.

Pour pallier cette renonciation entièrement compréhensible, contact a été pris avec l'Association des sociétés locales de Travers qui est parvenue aux mêmes conclusions que la commune: la foire d'automne n'est plus viable sous cette forme. C'est pourquoi, il a été malheureusement décidé de ne plus l'organiser dès cette année.

Travers continue toutefois de bénéficier d'une foire avec le «marché artisanal du Vieux-Pont», qui est organisé depuis 2010 par un comité d'organisation autonome et qui aura lieu ce samedi. •

ANNONCES

NOUVEAUTÉ COMMUNALE SUR LE GUICHET CARTOGRAPHIQUE DU CANTON

Les sculptures et œuvres extérieures sur le territoire de Val-de-Travers sont à présent recensées sur le guichet cartographique cantonal (SITN).

En cliquant sur les petites icônes violettes, vous pouvez accéder aux informations disponibles ainsi qu'à une photo de l'objet.

Chacun peut avertir le service de la culture cultureloisirssports.vdt@ne.ch des œuvres qui auraient été oubliées afin de compléter ce listing.

Rendez-vous sur le site <http://sitn.ne.ch> et profitez de découvrir les trésors dont la commune regorge.

ACCUEIL DES NOUVEAUX CITOYENS

La commune de Val-de-Travers a accueilli ses nouveaux citoyens le 21 avril dernier.

Tous les jeunes qui fêtent leurs 18 ans en 2023 étaient invités à la salle Fleurisia.

Yuliya Page est venue témoigner de la situation que vit le peuple ukrainien depuis le 24 février 2022.

Un copieux buffet a ensuite rassemblé tous les participants. Des photos seront publiées sur le site internet de la Commune.

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

INFORMATION PRATIQUE

INAUGURATION DE LA STEP DE NOIRAIGUE

La nouvelle station d'épuration de Noiraigue étant totalement terminée et fonctionnant depuis quelque temps déjà, la population est invitée à l'inauguration officielle qui se tiendra le

samedi 10 juin 2023

Cette matinée prévoit une visite publique dès 9h30, ainsi qu'une partie officielle, qui débutera à 11h et sera suivie d'un apéritif.

Pour des questions d'organisation, les personnes intéressées sont priées de bien vouloir s'inscrire, par courriel à EauEpurat.VDT@ne.ch ou par téléphone au 032 886 43 52, d'ici au 22 mai 2023

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

Fleurier – Rue de l'Industrie 1
Travers – Rue des Deux-Fontaines 18
Couvet – Rue de la Gare 13a
Noiraigue – Rue du Champ-de-la-Pierre 17
Buttes – Derrière-Cour 5
Fleurier – Rue de l'Hôpital 31
Môtiers – Rue de la Bergerie 6
Buttes – Derrière-Ville 5

DATES LIMITES POSITION

15 mai 2023
15 mai 2023
15 mai 2023
22 mai 2023
22 mai 2023
22 mai 2023
22 mai 2023
22 mai 2023